

## COMMUNIQUE

### **Avenir du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques.**

Le 5 mars dernier, j'avais rencontré monsieur Cuvillier pour évoquer mon éventuelle reconduction à la présidence du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques. Au cours de cet entretien le secrétaire d'état m'avait informé de l'éventualité d'internaliser le CSNPSN au sein de la Direction des Affaires Maritimes, en me précisant que ma reconduction à la présidence du CSNPSN était conditionnée par mon adhésion à ce projet. Faisant valoir que, selon moi, le Conseil ne pouvait être internalisé au sein même d'une administration envers laquelle il devait pouvoir exercer son sens critique en toute liberté et objectivité, j'ai fait savoir au Ministre que je ne cautionnerai pas cette évolution.

Je me suis toujours efforcé d'avoir, vis à vis de nos partenaires administratifs, des relations constructives, mais si je fais un bilan de ces années passées au CSNPSN je constate que si nous avons pu faire aboutir des dossiers fondamentaux tels que la réforme des catégories de navigation et du matériel de sécurité embarqué, ou encore l'allègement des procédures d'usage de la VHF, il a toujours fallu d'abord vaincre de fortes réticences de la part de l'Administration. Dans d'autres cas, comme par exemple les avancées relatives à la réglementation de la pêche de plaisance, je crois que les différents partenaires concernés, tant administratifs qu'associatifs, n'ont pu que se réjouir de disposer, avec le Conseil, d'un outil totalement indépendant. Et, plus récemment, comment aurait été réglée la question du nombre de passagers embarqués à bord des NUC (navires de plaisance embarquant des passagers), qui a vu l'ensemble des professionnels rejeter en bloc un texte produit par les Affaires Maritimes, si le Conseil avait été internalisé au sein des mêmes Affaires Maritimes? Quand je lis que Monsieur Cuvillier, à l'occasion de sa visite au CROSS-Med, le 16 août dernier, a relancé la question de la visite technique pour les bateaux de plaisance, je tremble à l'idée que l'administration s'emparerait d'un tel sujet. Qui sera là demain pour faire prévaloir quelques principes de bon sens ?

Un argument invoqué est celui de la réduction des dépenses de l'Etat, dont je mesure évidemment l'impérieuse nécessité, on comprendra qu'il s'agit en l'occurrence d'un prétexte quand on saura que j'ai proposé de supprimer le poste de secrétaire général adjoint du Conseil, permettant ainsi une économie d'environ 30% de notre masse salariale (si toutes les administrations en faisaient autant!), j'ai également proposé, sans plus de succès, de rattacher le CSNPSN au Conseil National de la Mer et des Littoraux, organisme rattaché directement au ministre. Ces propositions n'ont

pas été retenues et la solution choisie d'intégration au sein des Affaires Maritimes, qui m'a été récemment confirmée, est, à mes yeux, la pire.

Comme ceux qui me connaissent l'ont bien compris, il ne s'agissait pas pour moi de m'accrocher à une fonction plus ou moins honorifique, mais de défendre la liberté de parole et d'action d'un organisme qui m'est cher et que je crois indispensable pourvu qu'il rassemble, sur un pied d'égalité, des représentants des acteurs de la plaisance et des administrations concernées. Dès lors qu'une administration, et particulièrement celle en charge de la plaisance, y occupe une position prépondérante, le Conseil devient une coquille vide et il est certain que je n'aurais pas eu la souplesse de caractère nécessaire pour m'accommoder d'une telle situation.

Gérard d'ABOVILLE  
7 septembre 2014

Tel (provisoire) : 00 41 799 609 128